

Assemblée générale mixte de MND le 23 décembre 2020 en présence des actionnaires

Les actionnaires de **MND (Euronext Growth - FR0011584549 - ALMND)**, groupe industriel français spécialiste de la mobilité par câble, des systèmes d'enneigement, de la sécurité en montagne et des infrastructures de loisirs à sensations, sont convoqués en assemblée générale ordinaire et extraordinaire le mercredi 23 décembre 2020, à 8h30 heures, au siège social de la société situé Parc d'activités Alpespace, 74 voie Magellan, 73800 Sainte-Hélène du Lac.

Conformément à l'ordonnance n°2020-1497 du 2 décembre 2020 portant prorogation et modification de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 relative aux règles de réunion et de délibération des assemblées pendant l'épidémie de Covid-19, le Conseil d'administration de MND a décidé de faire évoluer les modalités de tenue de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire, initialement convoquée à huis clos, qui se tiendra en la présence physique des actionnaires.

Pour rappel, dans le cadre de cette assemblée générale ordinaire et extraordinaire, les actionnaires de MND auront notamment à se prononcer sur :

- l'approbation des comptes annuels et des comptes consolidés de l'exercice clos le 30 juin 2020 et l'affectation du résultat des comptes sociaux de l'exercice (résolutions 1, 2 et 3) ;
- la ratification de la cooptation de Monsieur Nicolas Chapuis en qualité d'administrateur (résolution 6) ;
- le renouvellement de diverses délégations de compétence donnée au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par l'émission d'actions ordinaires de la société et de toutes autres valeurs mobilières (résolutions 10, 11, 12, 13, 14, 15 et 16) ;
- la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration en vue d'un regroupement des actions de la société (résolution 22) ;
- l'approbation d'un apport en nature consenti à la société portant sur la totalité des actions de la société SFSTC contre la remise d'un total de 7 000 000 actions ordinaires MND à créer à titre d'augmentation de capital (résolution 23).

L'avis de réunion valant avis de convocation comportant l'ordre du jour, les projets de résolutions ainsi que les modalités de participation et de vote à cette assemblée générale ordinaire et extraordinaire ont été publié au BALO n°139 du 18 novembre 2020.

Tous les documents et informations prévus à l'article R.225-73-1 du Code de commerce, ainsi que le contrat d'apport SFSTC, le rapport du Commissaire aux apports sur la valeur de l'apport et le rapport du Commissaire aux apports sur la rémunération de l'apport, sont consultables sur l'espace investisseur du site internet de la société (www.mnd-bourse.com), rubrique Informations financières, section Assemblée générale. Ces documents sont également mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société MND.

À propos de MND

MND est un groupe industriel français spécialiste de la mobilité par câble, des systèmes d'enneigement, de la sécurité en montagne et des infrastructures de loisirs à sensations. Avec plus de 3000 clients dans 49 pays, MND contribue au quotidien sur ses 4 cœurs de métiers à la mobilité, aux loisirs et à la sécurité de tous en proposant des solutions éprouvées et durables issues de son expérience en montagne. Basé en Savoie, MND compte 300 collaborateurs et s'appuie sur 7 filiales de distribution internationales ainsi que 28 distributeurs pour développer ses activités dans le monde. MND est coté sur le marché Euronext Growth à Paris

Contact

Relations Presse – Alexandre Bérard
+33 (0)6 45 42 95 46 – alex@alternativemedia.fr

Relations Presse financière – Serena Boni
+33 (0)4 72 18 04 92 – sboni@actus.fr

Relations Investisseurs – Mathieu Omnes
+33 (0)1 53 67 36 92 – momnes@actus.fr



EXPERTISE
Made in the Alps

ROPEWAYS ▪ SNOW ▪ SAFETY ▪ LEISURE